

Pareil conseil pourrait étudier comment la loi devra être couramment appliquée et faire des recommandations pertinentes de temps à autre. Si les hommes et les femmes, tant des milieux ouvriers que patronaux, ayant l'expérience de la mise en valeur d'une industrie, siégeaient au sein de ce conseil, celui-ci serait très utile au ministre. Cela rassurerait bien des Canadiens quant à la façon dont le ministre exercera ses pouvoirs discrétionnaires. Le conseil serait d'ailleurs autrement utile, puisqu'il pourrait proposer des moyens d'améliorer l'application des dispositions de la loi.

Il y a un autre aspect de l'administration sur lequel le ministre ne s'est pas attardé. Il est très important pour les gens qui s'efforcent de favoriser l'expansion industrielle d'une région donnée et pour les industriels intéressés de savoir au juste quel genre d'aide leur est offerte. Il importe que la plus grande certitude possible leur soit donnée à cet égard. Autrement, il sera difficile à ceux qui sont chargés d'exécuter le programme de travailler efficacement. Il est peu probable que les industriels puissent attendre bien longtemps pour connaître le montant de l'aide disponible. L'industrie devra prendre une décision. L'industriel pourrait désirer construire une usine et avoir le choix de plusieurs emplacements. Il envisagera les emplacements dans les régions désignées, mais il devra avoir des réponses sans tarder. Les industries pourraient même ne pas être disposées à s'établir dans les régions désignées à moins que ceux qui s'occupent de cette région puissent préciser dès le début le montant de l'aide offerte. Il se peut qu'aucun industriel ne soit disposé à suivre la longue filière pour savoir combien d'aide il pourrait recevoir. Il se peut qu'il n'attende pas de longs mois une réponse du ministre, pour en fin de compte constater que cette réponse ne le satisfait pas. A moins que le ministre et son personnel n'accordent beaucoup plus de certitude qu'ils ne semblent l'envisager à propos de ce programme, il pourrait être difficile de persuader les industriels de suivre une filière longue et incertaine pour savoir le genre d'aide qu'on pourrait leur offrir.

Le ministre n'est pas sans connaître le besoin de souplesse. Si l'industrie doit prendre de l'expansion dans certaines régions, elle devra être certaine de l'aide disponible. Pourtant, il y a un risque inhérent à la façon d'élaborer le programme. Ce programme exige une grande mesure de centralisation. Presque toutes les décisions doivent être approuvées par le ministre. Celui-ci a donc la

[L'hon. M. Stanfield.]

responsabilité de toutes les décisions qu'il faudra prendre. Il est vrai que le gros du travail pourra être confié à ses collaborateurs, mais l'exercice du pouvoir discrétionnaire sera fortement concentré et il y a risque qu'un embouteillage se produise, car la mesure à l'étude n'est pas la seule qui relève du ministre. Il doit appliquer d'autres mesures générales relatives à l'expansion économique régionale. Cela exige aussi l'exercice de toutes sortes d'autres pouvoirs discrétionnaires. Il devra tenir compte de beaucoup d'autres choses.

L'aide disponible doit être indiquée par écrit afin que les gens puissent la comprendre. Or, elle ne le sera peut-être pas si le ministre abuse de son pouvoir discrétionnaire. Plus il l'exercera, plus grande sera la menace d'embouteillage. J'espère que cela n'arrivera pas. Le ministre pourrait devenir le plus grand embouteilleur de notre pays, et je n'y tiens pas.

Je souligne encore une fois l'importance, monsieur l'Orateur, d'établir le plus tôt possible les pouvoirs discrétionnaires prévus dans le bill, afin que les gens sachent à quoi s'en tenir. Les règlements auront en outre pour effet de réduire l'exercice de ces pouvoirs par le ministre. Tous les intéressés pourront ainsi décider beaucoup plus facilement de la manière de procéder. On ne saurait trop insister sur ce point, monsieur l'Orateur. Les règlements que j'ai mentionnés doivent être aussi simples et aussi précis que possible. Le ministre s'inquiète—et il a parfaitement raison—des sommes considérables qu'on est en train de gaspiller. Il croit que l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires devrait lui permettre de barrer la route aux hommes d'affaires qui essaient d'obtenir des sommes dont ils n'ont pas vraiment besoin. C'est pourquoi je l'admire et le public appréciera ses motifs. Mais je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, qu'en voulant s'assurer que personne ne reçoive indûment de l'argent, il risque de compliquer le programme à tel point que beaucoup s'en éloigneront. J'ajoute également que le public s'intéresse beaucoup à ce programme. Donc, la meilleure façon de servir l'intérêt public est de voir à ce que la formule fonctionne. Du point de vue du contribuable canadien, ses résultats seront les plus sûrs garants de sa valeur. Il faut donc qu'elle porte fruit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: J'ai fait cette remarque en espérant que le ministre ne suscitera pas